



Construction d'un Mur anti-bruit a qui le coût

Par JSjojo1975

Bonjour,

je voudrai s'avoir si il existe une obligation a la DDT ou autre responsable d'une route départemental classer catégorie 2 avec un DB de 73à 81?

J'habite à -30 mètres et d'année en année le bruit devient insupportable. Je souhaite l'intervention des l'organisme propriétaire de cette départemental pour avoir un mur anti-bruit.

Merci

Par ESP

Bonjour

La première chose est de faire mesurer le bruit par un expert.

Ensuite, pour une départementale, c'est au niveau départemental, par l'intermédiaire de la mairie, qu'il faut faire valoir votre requête.

Par AGeorges

Bonjour,

Des informations là :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/urbanisme/amenagement-urbain/construction-d-un-mur-anti-bruit-t19499.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/urbanisme/amenagement-urbain/construction-d-un-mur-anti-bruit-t19499.html[/url]